

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE
4^e assemblée publique du conseil d'administration, 21 septembre 2004

Procès-verbal de la quatrième (4^e) assemblée publique du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie, tenue le 21 septembre 2004 à 19h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de La Tuque.

PRÉSENCES :

M. Michel Angers	Représentant, Développement social et communautaire
M. Jean-Pierre Ayotte	Conseiller, Ville de Trois-Rivières
Mme France Beaulieu	Conseillère, Ville de Shawinigan
M. Jean-Paul Diamond	Préfet, MRC de Maskinongé
M. Réjean Gaudreault	Maire, Ville de La Tuque
M. André Landry	Maire, Notre-Dame-du-Mont-Carmel
Mme Lise Landry	Mairesse, Ville de Shawinigan
M. Elzéar Lepage	Conseiller, Ville de La Tuque
M. Jules Paquin	Préfet, MRC de Mékinac
M. Christian Savard	Représentant, Industrie, commerce et développement coopératif
M. Claude Trudel	Représentant, Agroalimentaire et forêt

ABSENCES :

Mme Hélène Arseneau	Représentante, Loisir, culture et tourisme
M. Ernest Awashish	Grand-Chef du Conseil de la nation Atikamekw
Mme Jocelyne Elliott Leblanc	Mairesse, Ville de Louiseville
M. Jean-Yves Laforest	Représentant, Éducation et main-d'œuvre
M. Jean-Denis Leduc	Représentant, Enseignement supérieur et R&D
M. Yves Lévesque	Maire, Ville de Trois-Rivières
M. Marcel P. Marchand	Préfet, MRC des Chenaux
M. Reynald Périgny	Maire, Ville de Saint-Tite

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT À CETTE ASSEMBLÉE :

Mme Denise Béchar	Agente de communication, CRÉ
Mme Noëlla Champagne	Députée de Champlain
M. Réjean Côté	Directeur général, CRÉ
M. André Gabias	Député de Trois-Rivières
Mme Francine Gaudet	Députée de Maskinongé
M. Claude Pinard	Député de Saint-Maurice

Le président de la CRÉ, monsieur André Landry, préside l'assemblée.

VÉRIFICATION DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum, monsieur André Landry, président, souhaite la bienvenue aux membres de la CRÉ, observateurs et gens du public.

Pour sa part, monsieur Réjean Gaudreault précise qu'il est heureux d'accueillir la CRÉ à La Tuque. Cette assemblée de la CRÉ, tout comme les assemblées du conseil de ville, est enregistrée et diffusée par la télévision communautaire de La Tuque.

CA/04-05-04-46

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION de monsieur Jules Paquin, appuyé par monsieur Claude Trudel, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour
 - 1.1 Nouveau directeur général
2. Adoption du procès-verbal de la dernière rencontre du 18 juin 2004

- 2.1 Suivis
 - 2.1.1 Représentants des membres du CA
 - 2.1.2 Renouvellement du bail
- 3. Correspondance
- 4. Points d'information
 - 4.1 Forums « Place aux citoyens »
 - 4.2 Commission d'étude sur la gestion des forêts publiques
 - 4.3 Table Québec – régions
- 5. Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier
- 6. Fonds de diversification économique
- 7. Enveloppe de commandite
- 8. Réservoir Gouin : plan multiressources
- 9. Fonds de développement régional
 - 9.1 Bilan
 - 9.2 Correspondance
 - 9.3 Balises
 - 9.4 Aux frontières de l'emploi
 - 9.5 Salon de la formation professionnelle et technique
 - 9.6 TGV net
- 10. Carte VISA
- 11. Comptes bancaires : résolution de signataires
- 12. Questions diverses
 - 12.1 Site web de la CRÉ
 - 12.2 L'information régionale

Période de questions

- 13. Prochaine rencontre
- 14. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Nouveau directeur général

Monsieur André Landry présente le nouveau directeur général de la CRÉ, monsieur Réjean Côté. Fort d'une expertise d'une dizaine d'années en développement régional, à l'échelle internationale, monsieur Côté a été retenu par le comité de sélection, après l'analyse d'une trentaine de candidatures. Le comité exécutif de la CRÉ a officialisé son embauche lors de sa réunion du 4 août dernier, afin de permettre au nouveau directeur général d'entrer en fonction dès le début de septembre.

SUR PROPOSITION de monsieur Christian Savard, appuyé par madame Lise Landry, il est résolu d'entériner la résolution du comité exécutif relativement à l'embauche de monsieur Réjean Côté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/04-05-04-47

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE (18 JUIN 2004)

SUR PROPOSITION de monsieur Réjean Gaudreault, appuyé par monsieur Jean-Paul Diamond, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 18 juin 2004 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivis

Représentants des membres du CA

Monsieur André Landry explique qu'en conformité avec les amendements aux règlements adoptés lors de l'assemblée du 18 juin 2004, chaque membre de la CRÉ doit faire connaître le nom de son représentant. Chacun est invité à remplir un formulaire à cet effet.

Renouvellement du bail

Le président signale que le propriétaire a été avisé du non renouvellement du bail tel qu'il est échu en août 2005. Au cours des prochaines semaines, la CRÉ contactera les autres locataires de la Maison de la région pour connaître leurs intentions pour l'an prochain, et évaluera par la suite les possibilités d'un nouveau bail.

CA/04-05-04-48

CORRESPONDANCE

Dépôt des lettres suivantes :

- Dans une lettre datant du 15 juin 2004, la représentante du secteur Enfance-Famille réitère au Ministère l'intérêt à poursuivre le travail de concertation régionale au sein du renouvellement de l'entente spécifique sur le développement de la politique familiale. Une copie conforme de cette lettre a été adressée au président de la CRÉ.
- Le président de la Fédération québécoise des municipalités adresse au premier ministre Jean Charest, le 28 juin 2004, copies conformes de quatre résolutions relatives à la décentralisation et ce, en lien avec les obstacles auxquelles elles se heurtent. Ces résolutions, acheminées également aux présidents des CRÉ, portent sur les principes à respecter, l'envergure du projet de décentralisation, la démarche gouvernementale à ce chapitre, de même que le mandat donné au président de la Fédération en regard d'une déclaration à signer en faveur de la décentralisation.
- Le président de la CRÉ Chaudière-Appalaches a écrit, le 29 juin 2004, à la ministre Nathalie Normandeau, une lettre relative à l'Entente de gestion. On y précise que la CRÉ souhaite prolonger de quatre années supplémentaires l'Entente de gestion qui est actuellement d'une durée d'un an. Le président de la CRÉ de la Mauricie a reçu copie de cette lettre.
- Le 1^{er} juillet dernier, le recteur par intérim de l'UQTR a écrit au président André Landry pour lui manifester son souhait de poursuivre et favoriser les collaborations institutionnelles entre l'Université et ses partenaires pour le développement du savoir et de la société.
- Dans une lettre adressée au président de la CRÉ, le 2 juillet 2004, le ministre Pierre Corbeil propose aux CRÉ d'assumer des responsabilités dans la gestion du volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier. Ces responsabilités portent sur la concertation nécessaire pour définir les orientations du programme. Le ministre précise qu'il proposera sous peu un modèle d'entente de délégation.
- Le 5 juillet 2004, la ministre Nathalie Normandeau avise le président André Landry qu'elle met à la disposition des régions ressources une enveloppe additionnelle via le Programme de soutien au développement de l'offre touristique. Pour la Mauricie, un montant de 400 000 \$ sera protégé jusqu'au 31 décembre 2004.
- Co-signataires d'une lettre adressée au président de la CRÉ, le 12 juillet 2004, les ministres Michèle Courchesne et Nathalie Normandeau invitent les membres de la CRÉ à développer des mécanismes innovateurs de collaboration avec les femmes qui souhaitent être associées de près au développement régional.
- Le 13 août 2004, la mairesse de Shawinigan et présidente de la Table des préfets demande à la CRÉ de rembourser les frais que le président de l'Agence de mise en valeur des forêts privées mauriciennes doit engager dans l'accomplissement de ses fonctions. Dans une réponse, le 31 août, le directeur général de la CRÉ avise que le CRD n'a jamais assumé de tels frais et que l'Agence ayant ses propres budgets, il serait questionnable qu'une autre organisation assume ces frais.
- Le président André Landry a fait savoir au ministre Sam Hamad, dans une lettre datée du 19 août 2004, l'intérêt de la CRÉ pour le maintien des activités

- d'Électrobois, et sollicite le ministre pour un partenariat financier assurant la mise en œuvre de la seconde phase du programme Électrobois.
- Dans une lettre adressée au président de la CRÉ, le 31 août dernier, le préfet de la MRC de Maskinongé donne des précisions sur l'état d'avancement du projet de Centre de transformation agroalimentaire régional.
 - La coordonnatrice de la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie interpelle la CRÉ pour connaître ses intentions quant à l'actualisation de la loi 34 et de l'article qui réfère aux principes de l'égalité et de la parité des femmes. Cette correspondance, adressée au président André Landry, date du 1^{er} septembre 2004.

CA/04-05-04-49

POINTS D'INFORMATION**Forums « Place aux citoyens »**

Monsieur André Landry présente un compte-rendu rédigé à la suite d'une rencontre, tenue le 22 juin dernier, avec les présidents des CRÉ des neuf régions où un forum Place aux citoyens avait eu lieu. Il présente également les faits saillants du forum de la Mauricie qui feront l'objet de sa présentation lors de la rencontre des CRÉ et du premier ministre du Québec, les 28 et 29 septembre. Il précise que ces faits saillants sont issus du rapport synthèse qui a été acheminé récemment à chacun des membres de la CRÉ.

SUR PROPOSITION de monsieur Réjean Gaudreault, appuyé par monsieur Jules Paquin, il est résolu de valider les faits saillants du Forum Place aux citoyens de la Mauricie tels qu'ils sont déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Commission d'étude sur la gestion des forêts publiques

Monsieur Landry signale qu'il a participé à la Table ronde sur la gestion des forêts du Québec, les 1^{er} et 2 septembre 2004, en compagnie de monsieur Gaston Hamel, conseiller municipal de La Tuque. Cette rencontre se tenait dans le cadre de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise que préside monsieur Guy Coulombe.

Monsieur Réjean Côté avise que les CRÉ des sept régions ressources tiendront une conférence téléphonique sur le sujet le 24 septembre. Suite aux débats de la Table ronde, les régions ressources ont convenu d'écrire une lettre commune au président Coulombe pour faire valoir leur réflexion avant que celui-ci n'émette ses recommandations à Québec. On y rappelle notamment que la CRÉ, par le mandat qui lui est dévolu dans la loi 34, doit être au cœur de tout exercice de régionalisation. Cette régionalisation, précise-t-on dans le projet de lettre, s'adaptera aux réalités de chaque milieu et respectera dans une perspective de complémentarité et d'efficience, les rôles et missions de tous les intervenants.

Résolution relative au projet de lettre commune des régions ressources
sur la gestion de la forêt publique québécoise

- CONSIDÉRANT que la Mauricie compte parmi les sept régions ressources du Québec;
- CONSIDÉRANT que la Mauricie a participé activement à la consultation menée dans le cadre de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, et qu'elle fut, d'ailleurs, la première région à accueillir les membres de la Commission au printemps dernier;
- CONSIDÉRANT que la CRÉ est en accord avec la réflexion qui rallie les régions ressources en regard de la régionalisation du régime forestier, réflexion qui fait suite à la Table ronde sur la gestion des forêts

publiques qui avait lieu les 1^{er} et 2 septembre et à laquelle a participé le président André Landry;

CONSIDÉRANT l'intention des régions ressources, via les CRÉ, de faire valoir, sur une base commune, cette réflexion auprès du président de la Commission, monsieur Guy Coulombe;

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Landry, appuyée par monsieur Elzéar Lepage, que la CRÉ de la Mauricie soit solidaire avec les autres régions ressources du Québec et autorise son président, monsieur André Landry, à signer la lettre commune qui sera adressée au président de la Commission d'étude sur la gestion des forêts publiques, monsieur Guy Coulombe, lettre faisant état de la position des régions ressources sur la régionalisation du régime forestier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Table Québec – régions

Monsieur André Landry participera, le 28 septembre, à une rencontre réunissant les présidents des CRÉ du Québec et les ministres Michel Audet, Nathalie Normandeau, Jean-Marc Fournier et Sam Hamad, sur les modalités entourant la mise en place de la Table Québec-régions.

CA/04-05-04-50

PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER

Monsieur Landry présente l'état de situation du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier en remerciant les députés de la région pour leur intervention dans ce dossier, intervention ayant permis de maintenir une enveloppe de 2,7 M\$ pour la Mauricie.

Suite à l'annonce de cette enveloppe, les montants ont été répartis suivant la recommandation de la Table des préfets comme suit :

• MRC des Chenaux	105 061 \$
• MRC de Maskinongé	419 698 \$
• MRC de Mékinac	736 130 \$
• Ville de La Tuque	1 044 035 \$
• Ville de Shawinigan	105 161 \$
• Ville de Trois-Rivières	53 054 \$
• Projets régionaux	236 761 \$

Actuellement, 60 % de l'enveloppe a été distribué et l'entente avec le Ministère est prête pour le versement du 40 %.

Par ailleurs, le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie a transmis à la CRÉ une résolution dans laquelle il demande aux MRC et villes de la Mauricie de réserver 10% du budget du Volet II aux fins de recherche appliquée en forêt privée mauricienne, et de remettre la gestion de cette somme à la Table de concertation sur la recherche forestière de la Mauricie.

CA/04-05-04-51

FONDS DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

Une demande a été adressée, le 17 septembre, au ministère du Développement économique et Régional et de la Recherche pour que la CRÉ obtienne l'enveloppe résiduelle du FDR, volet diversification économique. Le versement demandé, soit plus de 2,4 M\$, comprend l'enveloppe non engagée et l'ensemble des engagements associés aux dossiers transférés dans les territoires. La CRÉ pourra par suite transférer aux territoires la totalité des sommes attendues.

Quant aux dossiers, ils ont été transmis dans les territoires concernés au cours de l'été. Une lettre a été adressée, à ce sujet, au maire de Trois-Rivières, monsieur Yves Lévesque, le 6 juillet dernier.

CA/04-05-04-52

ENVELOPPE DE COMMANDITE

Monsieur Réjean Côté dépose le bilan des investissements en commandite. En date du 15 septembre, le solde se chiffre à 17 898 \$, sur une enveloppe initiale de 25 148 \$.

Le projet suivant est soumis à l'assemblée.

Lancement du livre *Histoire de la Mauricie*

Le livre *Histoire de la Mauricie* est un ouvrage de plus de 1000 pages qui résulte des travaux amorcés en 1999 par deux professeurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières, messieurs René Hardy et Normand Séguin. La qualité exceptionnelle de cet ouvrage a incité l'UQTR à organiser une importante activité de lancement. Prévue le 8 octobre 2004, ce lancement se déroulera sous la présidence d'honneur de madame Aline Chrétien, en présence d'environ 400 invités. On estime les coûts de l'activité de lancement à 8 000 \$. Le livre *Histoire de la Mauricie* sera par la suite vendu en librairie.

Après évaluation du dossier et de nombreux échanges avec les responsables de ce lancement, un montant de 2 000 \$ pourrait être accordé en commandite afin d'assurer le succès de l'activité. Puisque la politique de commandite de la CRÉ classe dans les cas d'exception tout montant excédant 1 500\$, et qu'en pareil cas la décision relève du comité exécutif ou du conseil d'administration, celui-ci procède à l'adoption de la résolution suivante.

Résolution relative à l'octroi d'une commandite pour le lancement du livre *Histoire de la Mauricie*

CONSIDÉRANT le caractère exceptionnel du projet;

CONSIDÉRANT que l'ouvrage *Histoire de la Mauricie* est issu de l'UQTR, une institution structurante pour notre région;

CONSIDÉRANT la contribution d'un tel ouvrage dans l'atteinte d'objectifs de l'*Entente cadre de développement régional de la Mauricie 2000-2005*, notamment au chapitre du développement de la fierté mauricienne et du développement d'une culture régionale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Paul Diamond, appuyé par madame France Beaulieu,

→ d'accorder un montant de 2 000 \$ pour soutenir la réalisation de l'activité de lancement du livre *Histoire de la Mauricie* et ce, à même l'enveloppe réservée aux commandites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/04-05-04-53

RÉSERVOIR GOUIN : PLAN MULTIRESSOURCES

La consultante mandatée par l'Association des pourvoies de la Mauricie a transmis une demande au président André Landry, le 23 août 2004, pour connaître l'intérêt de la CRÉ à collaborer au plan multiressources du réservoir Gouin. Monsieur Landry a signalé qu'un agent de développement de la CRÉ participe au comité régional mis sur pied pour ce dossier.

CA/04-05-04-54

FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**Bilan**

À ce jour, 129 700 \$ ont été engagés pour des projets ou ententes spécifiques, ce qui laisse un solde de 727 171 \$ au bilan du FDR.

Correspondance

En juin dernier, madame Shirley Bishop qui était directrice générale de l'Association des régions du Québec, dont les activités ont pris fin le 31 mars 2004, a fait savoir par courriel que les CRD qui avaient provisionné 13 000 \$ pour couvrir un éventuel règlement dans le dossier de la poursuite que menait le directeur général de la Société de diversification économique du Québec, peuvent affecter ce montant à autre chose, la poursuite ayant été abandonnée.

Par ailleurs, le directeur régional du MDERR a confirmé, le 5 juillet 2004, avoir obtenu l'autorisation gouvernementale requise au versement d'une subvention de 250 000 \$ à la Société Laurentide inc., prise à même l'enveloppe relative au volet diversification économique du FDR. Il précise également que la CRÉ devrait demander au CLD de Shawinigan de traiter le dossier. Une lettre a été acheminée à cet effet, par le directeur général de la CRÉ, à la directrice générale du CLD, le 26 juillet 2004.

La directrice générale du Musée québécois de culture populaire réitère sa demande d'aide financière pour la réalisation de l'exposition « Prendre du bois ». Une somme de 14 500 \$ avait été accordée par le CRDM à la fin de l'exercice 2003-2004. Le montant de la demande se chiffrait alors à 100 000 \$. Le 26 juillet 2004, le directeur général de la CRÉ répondait à cette correspondance en précisant que la demande fera l'objet d'une analyse et d'une décision au cours de l'automne.

En réponse à une correspondance du directeur général de la CRÉ en regard de la politique de communication à laquelle devrait se conformer la CRÉ, monsieur Robert De Nobile du MDERR précise, le 8 juillet 2004, que les procédures en vigueur antérieurement se poursuivent.

Balises

Monsieur Réjean Côté, nouveau directeur général de la CRÉ, propose de reporter ce point à une rencontre ultérieure, le temps de se familiariser avec le FDR.

Aux frontières de l'emploi

Le 20 et 21 octobre 2004, les entreprises, les chercheurs d'emploi et la main-d'œuvre à la recherche d'expérience en « entreprise » seront invités à participer à un événement d'envergure « Aux frontières de l'emploi ». Cet événement, qui couvrira deux volets distincts mais complémentaires, a pris naissance lorsque la Société de développement économique de Trois-Rivières a été invitée à s'impliquer dans l'organisation de la 7^e Foire canadienne des entreprises d'entraînement du Réseau canadien des entreprises d'entraînement (RCEE). Une trentaine d'entreprises de la Mauricie et plus de 400 personnes provenant de l'extérieur devraient y participer.

Résolution relative au projet Aux frontières de l'emploi

CONSIDÉRANT que l'événement cadre bien avec plusieurs orientations du plan de développement stratégique 2000-2005;

CONSIDÉRANT la portée régionale qui se concrétise par l'implication de l'ensemble des CLD de la Mauricie;

CONSIDÉRANT les retombées économiques attendues par les dépenses touristiques des visiteurs des autres régions du Québec et du Canada;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Christian Savard, appuyé par monsieur Jules Paquin, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 15 000 \$, conditionnellement à la confirmation de financement des autres partenaires financiers tel qu'il apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Salon de la formation professionnelle et technique

Le Salon de la formation professionnelle est un projet concerté avec les commissions scolaires du Chemin-du-Roy et de l'Énergie et les trois collèges de la région, dans le but de promouvoir et de valoriser la formation professionnelle et technique en Mauricie. La quatrième édition du Salon se tiendra les 21, 22, 23 et 24 octobre, à Shawinigan.

Résolution relative au Salon de la formation professionnelle et technique

CONSIDÉRANT que ce projet est le résultat d'un partenariat large et constructif entre la Commission scolaire du Chemin-du-Roy, la Commission scolaire de l'Énergie, les centres de formation professionnelle de la Mauricie et les institutions collégiales;

CONSIDÉRANT l'importance de mettre en place des solutions afin d'accroître la clientèle des centres de formation professionnelle et technique pour répondre aux besoins des entreprises de la région;

CONSIDÉRANT que les programmes de formation professionnelle et technique sont des moyens de contrer l'exode des jeunes et de diminuer le nombre d'exclus du marché du travail;

CONSIDÉRANT que ce projet contribue clairement à l'atteinte des objectifs de l'Entente cadre de développement régional;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Elzéar Lepage, appuyé par madame Lise Landry, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 15 000 \$, conditionnellement à la confirmation de financement des autres partenaires financiers tel qu'il apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TGV net

TGV net est un nouvel organisme à but non lucratif qui souhaite acquérir et administrer la fibre optique excédentaire mise en place par les commissions scolaires du Chemin-du-Roy et de l'Énergie. TGV net veut agir comme transporteur et concentrer ses activités au niveau de l'administration du réseau afin de jouer un rôle facilitant auprès des fournisseurs de services accrédités.

Monsieur Réjean Côté avise que ce dossier est à l'étude. Il sera éventuellement soumis au comité exécutif de la CRÉ et une décision devrait être prise au cours des prochaines semaines.

CA/04-05-04-55

CARTE VISA**Résolution relative**
à l'obtention d'une carte VISA pour la CRÉ de la Mauricie

CONSIDÉRANT que le CRD de la Mauricie disposait d'une carte de crédit VISA;

CONSIDÉRANT que cette carte corporative était également identifiée, pour signature, à l'ancien directeur général, monsieur Jean Morasse;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jules Paquin, appuyé par monsieur Claude Trudel,

- ➔ d'autoriser le nouveau directeur général, monsieur Réjean Côté, à faire le nécessaire pour doter la CRÉ de la Mauricie d'une carte VISA et à être signataire de cette carte;
- ➔ de procéder à l'annulation de la carte identifiée au CRD de la Mauricie et à monsieur Jean Morasse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/04-05-04-56

COMPTES BANCAIRES : RÉOLUTION DE SIGNATAIRES**Résolution relative**
à la signature des comptes bancaires

Suite au remplacement de monsieur Jean Morasse par monsieur Réjean Côté, à la direction générale de la CRÉ de la Mauricie, il est proposé par monsieur Michel Angers, appuyé par monsieur Réjean Gaudreault, d'autoriser sept personnes à signer les comptes bancaires comme suit.

Pour chacun des quatre comptes suivants :

- celui du Fonds d'administration (#81956)
- celui du Fonds de développement régional (#81957)
- celui des Ententes de collaboration (#81962)
- et celui du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (#81971)

deux signatures seront exigées parmi les sept signataires suivants :

- Réjean Côté
- André Landry
- Réjean Gaudreault
- Michel Angers
- Jocelyne Elliott Leblanc
- Hélène Arseneau
- Lise Landry

Par ailleurs, pour le compte salaires (#81958), deux signatures seront exigées parmi huit signataires autorisés. Pour ce compte salaires donc, aux sept noms précédemment énumérés s'ajoute celui de Janie Vadeboncoeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/04-05-04-57

QUESTIONS DIVERSES**Site Web de la CRÉ**

En 1998, le Conseil régional de développement de la Mauricie mettait en ligne son site Internet. Ce site a été développé sur une base continue, par la suite, pour assurer une diffusion toujours plus large des activités du CRD.

L'avènement de la CRÉ offre l'occasion de tout revoir pour actualiser le visuel, les contenus de même que les fonctionnalités. Pour ce faire, un appel de propositions a été lancé, le 24 août dernier, auprès de six entreprises et quatre d'entre elles ont répondu : LANEK Technologies, Egzakt, Acolyte communication et ICO Technologies.

**Résolution relative à l'octroi d'un contrat
pour le site web de la CRÉ**

CONSIDÉRANT que la CRÉ souhaite se doter d'un site web afin d'assurer une large diffusion de ses activités;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été lancé à cet effet et que quatre propositions ont été soumises dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT qu'après l'analyse de ces propositions, celle de LANEK se distingue notamment par sa présentation claire, sa juste perception du mandat, la technologie proposée et le coût de réalisation qui s'avère être le plus bas des propositions reçues;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Trudel, appuyé par madame France Beaulieu,

- ➔ d'accorder le contrat pour la production du site web de la CRÉ à LANEK Technologies inc. et ce, sur la base du document d'appel et de la proposition soumise par l'entreprise qui se chiffre à 4 760 \$;
- ➔ et, dans l'éventualité où, en cours de production, la CRÉ souhaite des ajustements pour mieux répondre à ses besoins, de permettre au directeur général d'autoriser les dits ajustements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'information régionale

La présidente de la Table des préfets de la Mauricie, madame Lise Landry, a déposé une résolution demandant à la CRÉ d'intervenir auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada (CRTC), afin de sauvegarder les acquis régionaux dans le domaine des médias.

Résolution relative à l'information régionale

CONSIDÉRANT que la CRÉ de la Mauricie a pour mandat de soutenir, par des interventions de planification et de concertation, le développement régional;

CONSIDÉRANT que le développement local et régional s'appuie largement sur le sentiment d'appartenance au milieu dans lequel on aime vivre et travailler;

CONSIDÉRANT que les médias locaux et régionaux ont un rôle de première importance à jouer à ce chapitre puisque, en reflétant le dynamisme des milieux locaux et régionaux ils contribuent, entre autres, à consolider ce sentiment d'appartenance;

CONSIDÉRANT que les médias locaux et régionaux sont une source unique d'information à contenu local, de même qu'une tribune d'échange privilégiée pour les communautés qui y trouvent un lieu d'expression sur des dossiers qui les concernent;

CONSIDÉRANT le contexte actuel marqué d'une forte tendance à la concentration de l'information sur Montréal, et à la diminution des productions et des diffusions d'émissions locales;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Angers, appuyé par monsieur Jean-Pierre Ayotte, que la CRÉ de la Mauricie demande au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes d'intervenir afin que les acquis locaux et régionaux dans le domaine des médias soient sauvegardés et qu'un soutien réel leur soit donné pour qu'ils puissent se développer en consolidant leur présence dans le milieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par ailleurs, à ce moment-ci de l'assemblée, les membres de la CRÉ ont accueilli les commentaires du public et répondu aux questions qui leur ont été adressées.

CA/04-05-04-58

PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine assemblée publique devrait se tenir le mardi 30 novembre 2004 à l'hôtel de ville de Trois-Rivières.

CA/04-05-04-59

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de monsieur Claude Trudel, l'assemblée est levée à 20h15.

André Landry
Président

Denise Béchar
pour Jocelyne Elliott Lablanc
Secrétaire